



Ecole Française Internationale de Varna
Association EFIV Charles Perrault

CONSEIL D'ECOLE n°1

Jeudi 15 novembre 2018

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire. Les parents sont associés à ces décisions.

Les réunions

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours, suivant la proclamation des résultats des élections. Normalement, il y a 3 réunions de 2 heures chacune. Le conseil peut se réunir sur demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les heures consacrées au conseil d'école font partie du temps de service des enseignants. Les réunions doivent se tenir en dehors des heures de classes, à des heures permettant la présence des parents élus.

Dans le cadre d'un établissement sans directeur d'école, c'est le chef d'établissement qui le préside.

Ses compétences :

Sur proposition du chef d'établissement qui le préside, le conseil d'école :

– consulte et donne son avis sur le règlement intérieur et établit le projet d'organisation de la semaine scolaire dans le cadre légal.

– il est associé à l'élaboration du projet d'école et dans ce cadre, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école, notamment sur :

1. les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux,
2. l'utilisation des moyens alloués à l'école,
3. les conditions de bonne intégration des enfants handicapés,
4. les activités périscolaires,
5. la restauration scolaire,
6. l'hygiène scolaire,
7. la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école statue sur la partie pédagogique du projet d'école, sur proposition des équipes pédagogiques et adopte le projet d'école. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

(Code de l'éducation L. 216-1). Enfin il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école et est informé sur le principe de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, l'organisation des aides spécialisées, l'organisation et les conditions des réunions parents/enseignants.

En fin d'année scolaire, le chef d'établissement établit à l'attention du conseil, un bilan des actions dont il a eu connaissance et les suites données aux avis formulés.

Ecole Française Internationale de Varna -St Constantin et Hélène -Varna 9006 -Bulgarie
direction@efiv.bg Tél:00359 879 533 802



Ecole Française Internationale de Varna
Association EFIV Charles Perrault

1. Mise en place du conseil d'école

a. Le rôle du conseil d'école

Le chef d'établissement procède à la lecture des prérogatives du conseil (cf document joint). Il précise qu'il ne s'agit pas d'aborder l'ensemble des points à chaque conseil mais que l'étude de chacun de ces points sera programmée sur l'ensemble des trois conseils qui seront réunis au cours de l'année scolaire. Il précise les points qui seront abordés lors de ce premier conseil. Il précise enfin que les avis émis par le conseil d'école seront portés à l'approbation du conseil d'établissement.

b. Les élections

Des élections ont été organisées pour désigner les représentants des parents d'élèves. Le scrutin s'est tenu le 17 octobre 2018. Les familles pouvaient voter par correspondance. En amont, des notes explicatives sur les conseils et le mode de scrutin avaient été adressées à chaque famille par le chef d'établissement. **Une liste avait été déposée.** Elle comportait 16 noms. 8 sièges étaient offerts. Les 8 premiers de la liste ont donc été élus titulaires les 8 autres seront leurs suppléants. Les noms de ces parents élus sont affichés dans l'entrée de chacun des bâtiments.

Titulaires : RAEVA Bilyana, NEDELICHEVA Daniela, HADZHIYSKI Nadezheda, PENCHEVA Stefka, SLAMA-TONCEVA Inna, MINKOVA Jasmina, PILLOT Mylène, PROD'HOM Iskra

Suppléants : DIMITROV Hristo, DIMITROVA Simona, AMORETTI Francesca, RADUSHEVA Dessilava, DRAGONI Alexandrina, VASILEVA Galabina, ASENOVA-SHITOVA Nina, UNDZHIEVA Elena

Sur 254 inscrits, 154 ont voté (contre 60 l'an passé pour 266 électeurs) ; soit 60,63% de participation. 151 des 154 suffrages ont été retenus.

2 listes ont été présentées pour la première fois. Chaque liste a obtenu 4 sièges.

Nous nous félicitons de cette participation. Elle est remarquable pour ce type d'élection.

Un procès-verbal avec les résultats a été transmis à toutes les familles

c. Modalités de fonctionnement du conseil d'école

Le quorum du conseil constitué sera déclaré atteint lorsque plus de la moitié des membres possédant un droit de vote seront présents. Si le quorum venait à ne pas être atteint, le conseil devrait être convoqué à une date ultérieure. Cette réunion sera alors déclarée valide quel que soit le nombre de membres présents.

Les décisions soumises au vote seront déclarées acceptées si elles recueillent plus de 50 % des voix des membres présents lors de la réunion du conseil.

2. Règlement intérieur

a. Le règlement 2017 et les modifications apportées

Une présentation est proposée avec une explication des apports et modifications

b. Avis du conseil pour validation en conseil d'établissement, le 27 novembre 2018

Le conseil peut proposer des modifications

Ecole Française Internationale de Varna -St Constantin et Hélène -Varna 9006 -Bulgarie
direction@efiv.bg Tél:00359 879 533 802



3. Bilan de rentrée

a. Les effectifs à la rentrée et actuels :

Présentation de l'évolution des effectifs qu'a connue l'école au cours de ces dernières années.

	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	Total primaire
2009-2010	10	8	10	28	8	11	3			22	50
2010-2011	11	16	17	44	12	10	4			26	70
2011-2012	12	15	18	45	18	10	9	4		41	86
2012-2013	17	14	18	49	18	18	11	9	5	61	110
2013-2014	14	18	18	50	18	18	18	11	4	69	119
2014-2015	15	20	21	56	21	20	18	16	6	81	137
2015-2016	14	19	22	55	22	19	17	18	12	88	143
2016-2017	18	20	22	60	22	23	21	16	16	98	158
2017-2018	22	19	21	62	23	22	22	18	17	102	164

2018	21	23	23	67	23	20	19	19	13	94	161
2019											

Cette année, une baisse sensible des effectifs. Cela peut s'expliquer par le grand nombre de départs qui ont été enregistrés en fin d'année. Ces départs sont souvent liés à des mutations et des déménagements mais également au transfert de la scolarité de certains élèves dans le système éducatif bulgare. Plusieurs familles ont précisé que leur enfant avait des difficultés pour suivre dans le système EFIV. Cependant, d'autres élèves sont aussi arrivées. 19 élèves se sont inscrits entre le jour de la rentrée (199) élèves et ce jour (220). Des tests ont été proposés, des familles ont été rappelées pour revenir à l'EFIV. D'autres raisons expliquant le grand nombre de départs restent inexplicables à ce jour.

Un projet d'information sur l'établissement est et déployé. Un grand article a été publié sur TI SI Varna, magazine culturel. Un évènement en début d'année, et d'autres projets à venir. Une journée portes ouvertes sera aussi organisée en mars 2019.



Ecole Française Internationale de Varna
Association EFIV Charles Perrault

b- les personnels : les nouveaux personnels et leur fonctions

Entre le second semestre 2018 et la rentrée 2019, un grand nombre de personnels ont quitté l'établissement. Les raisons sont diverses. **L'EFIV a dû recruter un grand nombre d'enseignants dont des créations.** D'autres recrutements ont été effectifs dont des personnels techniques, périscolaires, ATSEM, assistants d'éducation (nouvelle fonction), assistant de vie scolaire individuel (AVS-I), une CPE en formation, factotum.

Des changements importants au niveau de l'administration. La DAF est arrivée en janvier, une nouvelle secrétaire fin juin (la précédente avait travaillé 9 ans dans l'établissement) et le chef d'établissement.

Aujourd'hui, ce sont 38 employés au total.

c- les classes et leurs capacités :

A ce jour, nous fonctionnons toujours avec 1 classe par niveau ; soit un total de 8 classes. La capacité d'accueil des classes est fixée à 25 élèves au maximum. Les élèves non-francophone peuvent intégrer l'école sans test jusqu'en grande section si des places sont libres. Nous n'inscrivons plus d'élèves après la période 1 (Septembre-Octobre).

d- Le calendrier scolaire

Il suit le rythme 7 semaines d'école et 2 semaine de congés. Il est calqué sur les dates française concernant le début et la fin de l'année scolaire. L'année est découpée en 3 trimestre comme suit (dates précisées au conseil d'établissement).

4- Fonctionnement, actions et projets

a- Evaluations diagnostiques :

Une synthèse sera proposée dans le compte-rendu qui vous sera transmis la semaine prochaine. Elles montrent cependant des besoins sur le développement de compétences sur la maîtrise de la langue française (orale et écrite), des compétences méthodologiques et sur la recherche d'informations.

b- Suivi scolaire :

L'école s'est doté d'un nouveau logiciel : PRONOTE. Il est actif et son utilisation sera étendue à toutes les familles avant la fin du mois. Le dispositif et l'administration du logiciel est un travail laborieux et technique. Il est en phase de finalisation.

c- Le projet d'établissement :

Les axes de ce projet 2017-2020 sont :

I. Un établissement à programme français déployant un cursus de la petite section à l'université

1. L'organisation de la scolarité Parcours homologué et CNED au Lycée

Un parcours programmé (programmations des cycles 1, 2, 3 et 4 dont Accompagnement au secondaire))

Les temps et horaires d'apprentissage en rapport avec les IO



Ecole Française Internationale de Varna
Association EFIV Charles Perrault

d- Les parcours éducatifs

- Parcours citoyen
- Projet d'Education Artistique et Culturelle
- Parcours éducatif de santé
- Parcours Avenir

e- Les conseils de pilotage

Le dernier conseil des maîtres (et pédagogique) a permis de définir des axes clairs qui vont guider nos actions. Ces actions viendront en prolongement des programmes officiels pour répondre aux besoins spécifiques de l'établissement :

- Travailler et développer l'autonomie
- Education aux médias
- Développement de la langue orale et la maîtrise de la langue
- Prévention à la santé (secondaire)

Sont principalement présentés au conseil d'école les actions et projets permettant la réalisation du projet d'établissement et plus particulièrement de sa partie concernant l'école.

- la rénovation du site internet est en projet.

f- Les aides à la difficulté :

a. La différenciation :

Chaque enseignant évalue, par l'observation, par l'écrit et par l'oral, le niveau et le mode de fonctionnement de chaque élève pour la confrontation aux nouveaux apprentissages. Cela lui permet, sur une même séance pédagogique, de déployer des méthodes, des outils, adaptés à chaque élève. Cette différenciation pédagogique permet à chaque enfant de se construire dans son parcours, dans son « métier » d'élève.

b. La remédiation :

Régulièrement, lors d'une séances d'apprentissage dans le cadre d'une séquence définie par l'enseignant, certains élèves n'atteignent pas les objectifs visés en terme de compétences et d'acquisition des connaissances. Cela amène l'enseignant à proposer des remédiations afin de pallier aux difficultés rencontrées par **l'2lèves**. Cette remédiation peut se traduire par des activités personnalisées lors de séances en classe : des exercices complémentaires, des supports pédagogiques variés, des outils didactiques différents, ...

c. Aides personnalisées Complémentaires (1 heure par semaine)

Dans chaque classe, les élèves présentant une difficulté passagère plus importante, difficilement gérable par l'enseignant lors des séances d'apprentissage ou en remédiation, peuvent se voir proposer une aide particulière en groupe de deux à quatre élèves à la hauteur d'un ou deux créneaux pas semaine, soit sur la pause méridienne, soit après les cours.



d. PPRE : Projet Personnalisé de Réussite Educative.

Au cas où un élève n'est plus en mesure d'acquérir les compétences visées du socle commun, ceci dans le cadre de la seule compétence de l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions à l'école, un contrat peut être proposé par l'enseignant. Ce contrat sera présenté et explicité à l'élève, à ses responsables légaux, pour proposer un dispositif adapté, avec des objectifs clairs et atteignables. L'enfant devra s'engager, sur une durée définie (de quatre à huit semaines), sur un processus d'actions à suivre à l'école, à la maison, mais aussi d'ouvrir la possibilité d'intervenants extérieurs (psychologue, psychomotricien, kinésithérapeute, coach sportif, ...). Un assistant de vie scolaire, un spécialiste peut être amené à suivre l'enfant dans sa journée scolaire.

Ce projet sera évalué avec l'enfant, la famille et pourra être stoppé dans la mesure où les objectifs définis ont été atteints, prolongé, ou reformulé au besoin.

e. Les parcours langues :

- i. Des conseils pédagogiques des maîtres au deuxième trimestre auront pour mission d'établir une politique des langues plus développée, avec notamment une meilleure maîtrise de la langue anglaise et une ouverture sur une autre langue (Espagnol...)
- ii. Un projet de déploiement des langues est en réflexion avec le périscolaire pour générer un lien avec les apprentissages suivis en classe.

f. L'ouverture de l'établissement comme centre de formation : développement vers une institutionnalisation

- i. Ouverture sur l'accueil de stagiaires

La responsable pédagogique du primaire met en place un protocole pour sceller des partenariats avec les ESPE.

Ce sont des écoles professionnelles pour apprendre progressivement et par l'alternance le métier d'enseignant. 32 ESPE forment aux métiers du professorat, de l'éducation et de la formation. Elles proposent aux étudiants un parcours en quatre semestres, permettant la validation d'un diplôme national de master : le master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Les concours de recrutement sont organisés en fin de première année de master. La formation en alternance en deuxième année de master est rémunérée, après réussite au concours.

Cette année, des étudiants et des fonctionnaires stagiaires de l'ESPE de Nice-Toulon, de Rennes, de Rouen et de Lyon.

L'objectif est de valoriser le nouveau projet de l'établissement et d'être reconnu comme partenaire privilégié pour la formation des enseignants de l'Education Nationale Française. Cela permet à nos équipes de dynamiser et de valoriser leurs dispositifs pédagogiques en le transmettant aux jeunes professionnels.

Cette incitative intègre une dimension plus large d'ouverture de l'établissement sur le monde de l'éducation.

- ii. Echange avec d'autres professionnels

L'établissement développe en parallèle une politique éducative de formation. Les enseignants du primaire, sous l'impulsion de la responsable et du chef d'établissement sont proposés pour suivre des MOOC pédagogiques diplômants, des forums pédagogiques de la plateforme MLF (Mission Laïque Française) au cours desquelles les enseignants d'établissement français dans le monde suivent un forum en vidéo-conférence où aussi ils échangent sur leurs pratiques.



Ecole Française Internationale de Varna
Association EFIV Charles Perrault

5- Aménagements –Equipements

a- Historique des aménagements

Tous les locaux du Bâtiment 1 ont été réaménagés, des nouveaux espaces ont été créés. **Des travaux importants de peinture,**

b- Equipements :

La mise en place de vidéoprojecteur dans les classes de primaire est prévue pour permettre aux équipes d'utiliser cet outil pédagogique remarquable, source de motivation chez l'élève. Un projet d'achat de 4 vidéoprojecteur pour les classes de MS, GS, CE1, CE2,

De plus, notre parc informatique est vétuste et ne permet plus d'utiliser nos équipements (vidéoprojecteurs et logiciels Pronote, EDT...).

Nous travaillons depuis plusieurs semaines sur des devis pour acheter 6 ordinateurs d'occasion répondant à nos besoins.

Cet investissement est urgent. Cette dépense n'était pas prévue au budget. Elle serait sur la ligne budgétaire des projets pédagogiques.

6- Mission IEN-Mlf

Sur une demande écrite du comité de gestion en janvier 2018 auprès de l'opérateur de l'EFIV : la Mission laïque française, association reconnue d'intérêt public par l'état français, qui œuvre depuis la création de l'EFIV en 2009 et qui a largement contribué à permettre à l'établissement de devenir ce qu'il est aujourd'hui, la direction générale du siège avec monsieur Deberre, directeur général, monsieur Bur, directeur général adjoint et chef du service de la pédagogie et monsieur Hamdoun, directeur administratif et financier viennent en mission spéciale en vue de finaliser la mise en place d'un mandat de gestion.

Ce mandat de gestion permettrait à l'association de se décharger du suivi de gestion (éducatif et financier). Le CA demeurerait l'employeur, l'entité juridique en Bulgarie, générerait les contrats selon les prérogatives du chef d'établissement, sous l'autorité du siège à Paris. Ce dispositif permettrait à l'établissement d'évoluer avec plus de sérénité, sous contrôle d'un opérateur qui opère avec 109 établissements à travers le monde. L'EFIV pourra bénéficier de toutes les aides, les services, l'expertise et la mutualisation de moyens humains, techniques et financiers.

L'inspecteur de la ZESE (Zone Europe du Sud-Est) viendra faire un audit du primaire

L'audit financier se déroulera pendant 3 jours sur place.

Une fois tous les éléments en main, avec un dossier complet fourni par le chef d'établissement sur le projet éducatif, les possibilités, les perspectives et les enjeux, la Mission laïque française pourra proposer un calendrier à l'association pour la mise en place contractuelle du dispositif.

7- Questions diverses

Les parents souhaitent le déploiement d'un dispositif concernant la restauration à l'école. Deux commissions cantine seront mise en place au second semestre.